

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

L'abbé D. GOSSELIN

SOMMAIRE :

Une lettre de Son Éminence 265 — Le chapelet de l'échafaud 266. — Les biens des Jésuites 267. — L'Armée du Salut 268. — La Franc-Maçonnerie en Espagne 269. — Chantres de la Passion 270. — La Salette de Mgr Darboy 270. — Consultations 271. — Les Mandements, etc. 271. — Bibliographie 272. — Nouvelles Religieuses 272.

UNE LETTE DE SON ÉMINENCE.

Son Éminence le cardinal Taschereau nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

" Archevêché de Québec,
 " Québec, 15 avril 1869.

" M. l'éditeur du *Journal de Québec*.

" Monsieur,

" Depuis un certain temps, à l'occasion des biens des Jésuites, quelques journaux catholiques de l'archidiocèse ont publié des articles tout à fait regrettables.

" Sous prétexte que cette question ne regarde ni la foi ni la morale, un journal a manqué grièvement au respect que tout catholique doit au chef de l'Église. L'obéissance suppose le respect.

" Un autre journal a pris occasion de cette question pour essayer de soulever des préjugés, et j'oserais dire des haines, contre une certaine partie du clergé qui n'est pas

d'origine canadienne-française. Les morts n'ont pas été plus épargnés que les vivants.

" Ces articles regrettables ne pouvaient être publiés dans des circonstances plus mal choisies. Personne n'ignore les attaques furibondes de certains journaux fanatiques contre l'Église et son chef, contre le clergé et les communautés religieuses. Pendant que même des journaux et des orateurs protestants se montrent si bien disposés pour nous, voilà que des écrivains catholiques cherchent à semer la zizanie, et à diminuer sinon à anéantir le respect et, par conséquent, l'obéissance dus au chef de l'Église, et l'estime que le peuple canadien a pour son clergé.

" J'ai tardé de signaler ces articles parce que j'espérais que les auteurs, avertis par leurs confrères, reconnaîtraient leur faute et chercheraient à la réparer. Mais puisque mon espoir ne s'est point réalisé, je crois devoir dire ce qu'il faut en penser.

" Veuillez, M. l'éditeur, publier cette lettre aussitôt que possible et agréer l'assurance de ma reconnaissance.

" E.-A. CARD. TASCHEREAU.

" Arch. de Québec."

Le Chapelet de l'échafaud.

Le jésuite Jean Ogilvie fut torturé et mis à mort pour la foi, à Glasgow (Angleterre), le 10 mars 1615. Son crime impardonnable était d'avoir osé dire que le pouvoir spirituel appartenait au Pape, et non au roi, qui était alors Jacques 1er.

Sur le chemin de l'échafaud, Ogilvie rencontra un ministre hérétique, qui lui adressa la parole et l'assura de l'intérêt qu'il lui portait : " Mon cher Ogilvie, lui dit-il, comme je vous plains de vous obstiner ainsi à finir par une mort infâme." Le Père lui répondit un peu comme un homme qui a peur : " Comme s'il dépendait de moi de mourir ou de ne pas mourir ! Je n'y puis rien ! On m'a déclaré coupable de haute trahison, et c'est pour cela que je meurs."

—Trahison ! dit le ministre, il s'agit bien de cela ! Croyez-moi, abjurez le papisme et le pape, on vous pardonnera tout, et on vous tombera de faveurs.

—Vous vous moquez de moi, dit le Père.
—Non, reprit le ministre, je parle sérieusement et j'ai qualité pour le faire, car monseigneur l'archevêque (protestant) m'a chargé de vous offrir sa fille en mariage avec la plus belle prébende pour dot, si je vous décidais à venir avec nous.

Pendant ce dialogue, on était arrivé au pied de l'échafaud. Le prédicant conjurait le Père de consentir à vivre. Le Père répondait qu'il le voulait bien, pourvu que ce fût avec honneur.

—Mais, répliquait le ministre, je vous l'ai dit, et je vous le répète vous serez comblé d'honneurs.—Eh bien, dit Ogilvie, faites-moi le plaisir de répéter tout haut et devant tous ce que vous venez de me dire.

—Je ne demande pas mieux, dit le ministre.—Écoutez, s'écria Ogilvie, ce que le ministre veut nous dire. Et le ministre de dire tout haut : " Je promets au sieur Ogilvie la vie, la fille de l'archevêque et une riche prébende, s'il veut être des nôtres."

—Entendez-vous, dit le Père, et êtes-vous prêts à rendre témoignage. si vous en êtes requis ?—Oui, nous l'avons entendu, s'écria la foule, et nous témoignerons. Descendez, sieur Ogilvie, descendez de l'échafaud.

Les catholiques eurent un moment d'angoisse, et les hérétiques étaient radieux.—Alors, reprit Ogilvie, je n'aurai plus à craindre d'être poursuivi pour trahison ?—Non, non, lui cria-t-on de tous côtés.

—Si je suis ici, c'est donc uniquement à cause de ma religion, c'est là mon seul crime ?

—Oui, la religion seule !

—Très-bien, s'écria Ogilvie, c'est plus que je n'en voulais. C'est pour ma religion seule que je suis condamné à mort. Pour elle je donnerais joyeusement cent vies, si je les avais ; je n'en ai qu'une, ôtez-la moi donc et hâtez-vous. Quant à ma religion, jamais vous ne me l'arracherez. A ces mots, les catholiques relevèrent la tête tout triomphants, pendant que les hérétiques rugissaient d'avoir été pris dans leurs propres filets. Le ministre surtout était hors de lui ; il interrompit brutalement le P. Ogilvie qui allait ajouter quelque chose, et ordonna au bourreau de lui faire gravir l'échelle.

Le bourreau, avant de se mettre à l'œuvre, s'excusa auprès d'Ogilvie. Celui-ci l'embrassa.

Ce fut probablement au moment d'avoir les mains liées, qu'il jeta son chepelet dans la foule. Un épisode des plus touchants se rattache à cet incident. Ce chapelet vint frapper en pleine poitrine un curieux qui était mêlé à cette foule. C'était un jeune seigneur hongrois, calviniste, qui voyageait alors en Ecosse, le baron Jean de Eckersdorff. Ce jeune homme devint plus tard un personnage considérable, gouverneur de Trèves et ami intime de l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand III. Dans sa vieillesse, il fit au P. Boleslas Balbinus, de la compagnie de Jésus, le récit qu'on va lire :

“ Je voyageais alors en Angleterre et en Ecosse, comme le font habituellement les jeunes gens de la noblesse hongroise. J'étais tout jeune et je n'avais pas la foi. Je me trouvai à Glasgow, le jour où le P. Ogilvie fut conduit à l'échafaud, et je ne puis vous dire de quel air noble et fier il alla à la mort. Comme dernier adieu aux catholiques qui l'entouraient, il leur jeta son chapelet du haut de l'échafaud; juste avant de gravir l'échelle. Ce chapelet, lancé au hasard, me frappa en pleine poitrine, si bien que je n'avais qu'à étendre la main pour le garder. Mais les catholiques se jetèrent dessus avec une telle impétuosité que force me fut, à moins de me faire écraser, de lâcher prise. Rien n'était alors plus loin de moi que la pensée de la religion, mon esprit était à cent lieues de là; et cependant, à partir de ce moment, je n'eus plus un instant de repos. Ce chapelet m'avait laissé une blessure au cœur. J'avais beau changer de place, nulle part je ne trouvais la paix. Ma conscience était troublée et cette pensée me revenait sans cesse : Pourquoi le chapelet d'Ogilvie est-il tombé sur moi et non sur un autre? Pendant plusieurs années, cette question se dressait devant moi et me suivait partout. Enfin la conscience triompha, je devins catholique et j'abjurai le calvinisme. J'attribue cette bienheureuse conversion à ce chapelet que je ne donnerais pour rien au monde, si je le possédais, et que j'achèterais à n'importe quel prix si on pouvait me le procurer.”

(*Le Culte de Marie.*)

Les Biens des Jésuites

Comme tous nos lecteurs tiennent sans doute à conserver cet important document, nous publions aujourd'hui le décret de la S. C. de la Propagande, disposant de la compensation en argent offerte par le gouvernement de Québec, pour les biens que la Société de Jésus possédait autrefois dans la province.

“ Le Pape Clément XIV, après avoir, par sa lettre apostolique *Dominus ac. Redemptor* du 21 juillet 1773, supprimé la Société de Jésus et transporté aux Ordinaires locaux la juridiction spirituelle et temporelle de ses Supérieurs; après avoir confié à une congrégation spéciale de Cardinaux l'exécution de cette lettre; décidé, par une lettre encyclique, en date du 18 août de la même année, que chaque évêque “ prendrait, et retiendrait, au nom du Saint-Siège et en vue d'usage que lui-même désignerait, la possession de toutes les maisons et collèges (de la Société de Jésus) non moins que de tous les droits et titres quelconques relatifs à ces lieux et à ces biens.” Toutefois, dans le Bas-Canada, par le fait du gouvernement civil, ces décrets ne furent pas exécutés à la lettre, et l'évêque de Québec, pour lors Mgr Briand, laissa, leur vie durant, aux Pères de la Société, l'administration des biens de cette Société sis en son diocèse.”

“ À la mort du dernier d'entre eux, en 1800, le gouvernement civil s'empara de tous les biens de la Société au Canada et en attribua les revenus à l'instruction publique; cet état de chose persistant dans le pays, même après le rétablissement de la Société de Jésus par Pie VII, jusqu'à l'an dernier, 1888. A cette époque, le gouvernement de Québec offrit une compensation pour des biens que la Société possédait autrefois dans cette province, proposant la somme de deux millions de francs (fr. 2,000,000) et un domaine appelé La Prairie, situé près de Montréal. Le soussigné, Mgr Dominique Jacobini, archevêque de Tyr, secrétaire de la Propagande, dans l'audience du 22 juillet de la même année, ayant fait rapport sur ces faits à N. S. P. le Pape Léon XIII, Sa Sainteté permit qu'on acceptât la compensation offerte. Mais, la propriété de ce patrimoine ayant été, comme il a été dit plus haut, dévolue au Saint-Siège, Elle décida que la distribution de la somme à recevoir en compensation, fut réservée au Siège apostolique.

“ Enfin, N. S. Père le Pape, dans une audience accordée, le 5 du mois de janvier courant 1889, au soussigné, l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal Jer. Siméoni, Préfet de S. C. de la Propagande, après mûr examen, considérant surtout les fins pour lesquelles ces biens, tel qu'exposé, avaient été concédés par les donateurs, savoir l'instruction de la jeunesse catholique et les missions chez les sauvages du Canada, a ordonné que les Pères de la Société de Jésus sur la somme qu'ils recevraient en compensation, retiendraient le domaine communément appelé La Prairie, avec la somme de huit cent mille francs (fr. 800,000), mais qu'ils céderaient sept cent mille francs (fr. 700,000) à l'Université Laval, dont cinq cent mille (fr. 500,000) à l'Université même, établie à Québec, et deux cent mille (fr. 200,000) à la succursale montréalaise de cette Université; cinquante mille (fr. 50,000) à l'Archidiocèse de Québec; cinquante mille (fr. 50,000) à l'Archidiocèse de Montréal; cent mille (fr. 100,000) à la Préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent; quant aux trois cent mille francs qui restent, qu'ils en remettraient une part égale aux diocèses suffragants des deux provinces de Québec et de Montréal, savoir: Chicoutimi, Saint-Germain de Rimouski, Nicolet, les Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, de telle sorte que chacun d'entre eux puisse réclamer également cinquante mille francs (fr. 50,000). En conséquence, Sa Sainteté a ordonné que le présent décret fût rendu sur ce sujet, nonobstant tout ce qui pourrait y contredire.

“ Donnée à Rome, à la Propagande, le 15 janvier 1889.

“ (Signé,) JEAN, Cardinal Siméoni,
Préfet.

“ DOMINIQUE JACOBINI,

“ Archevêque de Tyr, Secrétaire.”

L'armée du Salut

Le 10 décembre 1886, l'autorité ecclésiastique communiquait aux curés de la ville de Québec, une circulaire que nous croyons devoir reproduire.

M. le Curé,

Comme un certain nombre de catholiques continue à assister aux assemblées de l'Armée du salut, malgré les avertissements déjà donnés, je vous prie d'annoncer publiquement du haut de la chaire que je défends absolument aux catholiques d'y assister, sous peine de péché grave.

Les parents doivent empêcher leurs enfants d'y aller.

J'apprends que des livres et de prétendus cantiques ont été vendus ou distribués gratuitement par les membres de la dite Armée du Salut; ces livres et ces cantiques doivent être jetés au feu.

Vous voudrez bien lire cette lettre au prône, et l'accompagner des explications que vous jugerez nécessaires.

Agréez, etc,

(Signé) E. A. Cardinal Taschereau,
Arch. de Québec.

Ce grave document, comme on le voit, commence par constater qu'un certain nombre de catholiques continue à assister aux assemblées de l'Armée du Salut, malgré les avertissements déjà donnés. Alors, pour couper le mal dans sa racine, défense est faite aux catholiques d'y assister sous peine de faute grave.

On aime à croire, après cela, que tout est rentré dans l'ordre et que si l'Armée du Salut continue à prêcher, elle prêche au moins dans le désert. Mais, il y a des têtes dures, même parmi les catholiques, comme le prouve l'incident qui s'est déroulé, il y a quelques mois, devant la Cour du Recorder de Québec.

Voici, en quelques mots, l'exposé des faits. Au cours d'une enquête, dans une poursuite de l'Armée du salut contre un jeune

homme accusé d'avoir troublé le prêche, un nommé Carbonneau s'est présenté pour rendre témoignage en faveur de la demanderesse. Or, ce nouveau prosélyte, voulant sans doute donner des gages de la sincérité de sa conversion, a déclaré devant le tribunal, avec la plus grande désinvolture, "qu'il n'était plus catholique, qu'il ne croyait plus au Pape mais à la Bible seulement," ajoutant avec un cynisme provoquant, "que les Bibles catholiques ne valent pas mieux que les autres, parce qu'elles portent une petite croix sur la couverture."

Son Honneur le Recorder, en rendant jugement, n'a pas manqué de profiter de la circonstance, pour rappeler aux catholiques présents l'enseignement de l'autorité ecclésiastique, et l'obligation grave pour eux de s'y conformer. Qui peut nier, a-t-il dit, le danger d'assister à ces réunions, et la perversion de Carbonneau n'en est elle pas la démonstration la plus éclatante ?

Si l'on est catholique, qu'on ne le soit pas de nom seulement, et sachons respecter les défenses du prêtre et à plus forte raison de l'Archevêque !

Nous félicitons l'honorable magistrat des judicieuses observations qu'il a cru devoir faire. Ces leçons ne sont jamais perdues, au moins pour tout le monde. Le cas de Carbonneau n'est malheureusement pas unique, et certains catholiques, même depuis la promulgation de la lettre du Cardinal Taschereau, continuent de fréquenter les assemblées de l'*Armée du Salut*. Si vous en doutez, interrogez le Recorder et il vous dira que l'exercice de ses fonctions lui a permis de constater, de la manière la plus certaine, "qu'un certain nombre de jeunes gens et même de jeunes filles canadiennes et catholiques suivent, à-peu-près régulièrement, les assemblées de l'*Armée du Salut*."

Plusieurs de nos lecteurs seront peut-être étonnés, comme nous l'avons été nous même, en apprenant ces faits. Mais ils voudront bien croire qu'il n'y a pas la moindre exagération malheureusement, et que l'exactitude

de nos renseignements a été contrôlée avec un soin tout particulier. Sans admettre la raison d'être des parades grotesques de l'*Armée du Salut*, question au reste qui relève des tribunaux civils, elles ne méritaient pas, suivant nous, l'honneur d'occuper l'attention du public québécois à un aussi haut degré. C'était une fois de plus négliger le point principal pour s'attacher à l'accessoire. Il aurait été et il serait encore beaucoup plus sage et plus pratique de respecter les défenses de l'autorité ecclésiastique, et de dénoncer à leurs parents ces jeunes gens qui s'obstinent à fréquenter des assemblées où leur foi ne peut manquer de faire naufrage. C'est pour remédier à un aussi grand mal, dans la mesure de nos forces, que nous rappelons aujourd'hui les défenses de l'autorité religieuse, les avertissements de l'autorité civile, et que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs des faits dont la gravité ne saurait échapper à personne.

— 0 —

La Franc-Maçonnerie en Espagne.

Les faits suivants rapportés par un journal français démontrent que le franc-maçonnerie est assez horissante en Espagne.

Ce catholique pays compte en effet 380 loges, avec environ 10,000 membres.

La presse maçonnique espagnole comprend dix organes principaux.

Le centenaire de Charles III d'Espagne, qui expulsa les jésuites de la péninsule, est l'occasion d'études historiques dans un grand nombre de journaux espagnols. La presse maçonnique estime, à bon droit, que la mémoire de ce souverain mérite d'être gardée; elle rappelle les luttes qui ont précédé l'acte d'assainissement accompli par Charles III. Le *Boletín oficial* de Cordoue et la *Acacia* de Saragosse font ressortir les difficultés excessives que rencontra le gouvernement espagnol lorsqu'il résolut de frapper l'*hydre cléricale*. Ils établissent un parallèle entre l'époque qui vit l'exode des jésuites et le temps actuel. En dépit des progrès

que la société humaine a faits depuis, l'Espagne, disent-il, est encore *aux prises avec le monstre*; les dangers ne sont pas moins grands, et il importe que les apôtres de la libre-pensée s'unissent étroitement pour barrer résolument la route *aux continuateurs de Torquemada*. Le *Boletín oficial* du Grand Orient National d'Espagne publie le programme d'un concours ouvert en vue d'honorer la mémoire de Charles III. Ce concours comprend des ouvrages en prose et des poésies. Les prix consistent en une plume d'or, 200 pesetas et des médailles pour les compositions en prose. La meilleure présie obtiendra une plume d'argent. Il y aura un accessit et des mentions honorables. Nous trouvons le même programme dans la *Concordia* de Barcelone.

Si le concours est international, la province d'Ontario ne devrait pas laisser échapper une aussi belle occasion de mériter au moins une mention honorable.

—o—

Chantres de la Passion

—

A la Basilique: Les rév. MM. Laflamme et J. D. Beaudoin du Séminaire, et le rév. M. A. M. H. Vaillancourt de la cure de Québec.

A. S. Roch: Les rév. MM. A. Fortin, D. Guimond et J. Fouiltault, vicaires de la paroisse.

A. S. Jean-Baptiste: Les rév. MM. A. Rhéaume et T. Pâquet, du Séminaire, et le rév. M. H. Bouffard, vicaire à S. Jean-Baptiste.

—o—

La Salette et Mgr Darboy

—

(Suite)

L'archevêque est à la Conciergerie; puis il est transféré à la Roquette; et la prophétie de Maximin ne semble pas revivre dans son cœur. Il avait confiance toujours dans ceux qu'il s'obstinait à appeler ses enfants. Mais l'ordre arriva de conduire l'archevêque à Mazas. C'était le lever du rideau qui laissait voir la mort à bref délai.

En route pour Mazas, Mgr Darboy frappa tout à coup de sa main l'épaule de son compagnon de voyage et lui dit:

—Et bien, monsieur Petit—celui-là même qui avait entendu Maximin à Rome—vous rappelez-vous notre entretien avec Maximin, en 1867, et la prophétie qu'il nous fit? Nous y sommes!

On sait le reste. Mgr l'archevêque tomba sous les balles des cannibales qui terrorisaient Paris. (*Annales de l'Archic. Réparatrice*).

On nous permettra, ajoutent les *Annales Catholiques*, de trouver profondément regrettable la publication de semblables récits, plus regrettable encore la facilité avec laquelle nos journaux religieux reproduisent des articles dépourvus de tout caractère d'authenticité.

Nous n'avons à défendre ici ni les miracles de la Salette, ni la mémoire de Mgr Darboy, fusillé en haine de la foi. Mais on nous permettra bien de signaler deux traits au moins qui devraient suffire à démontrer l'absurdité de cette anecdote:

1^o Pourquoi la mort de M. l'abbé Petit permet-elle de publier ce soi-disant entretien? N'eût-il pas été plus sage au contraire de le publier du vivant du regretté chancelier de l'Archevêché de Paris, le dernier survivant des personnages mis en cause par les *Annales de l'Archiconfrérie réparatrice*?

2^o Le mot de *communard*, inventé seulement au moment de la Commune, ne suffit-il pas, malgré les italiques qui semblent le donner comme le mot même prononcé par Maximin, à prouver de combien peu de foi est digne le récit en question?

Nous n'ajouterons qu'un mot. Si vraiment Maximin avait, en 1867, tenu à Mgr Darboy le langage qu'on lui prête, si l'entretien dont il s'agit avait réellement eu lieu tel qu'il est raconté, ne serait-il pas étrange que jamais, ni avant 1870-1871, ni depuis cette époque jusqu'au moment de sa mort à la fin de 1888, M. l'abbé Petit n'en ait dit un mot, soit à Mgr le cardinal Guibert, soit à Mgr l'archevêque de Paris, Mgr Richard, soit à ses meilleurs amis de l'Administration diocésaine avec lesquels il vivait sur le pied de la plus franche intimité?

Or, nous pouvons l'affirmer, *et nous y sommes autorisé*, jamais il n'a fait allusion à cette prédiction.

Le Directeur des *Annales de l'Archiconfrérie* a réaffirmé de nouveau l'authenticité de la prédiction de Maximin à Mgr Darboy,

et cite les témoignages et les faits suivants à l'appui de sa prétention.

Vers la fin de 1873, un de nos amis demandait au vénérable P. Perrin, à la Salette même, s'il avait connaissance de la prophétie qui nous occupe et si le fait était vrai ? Le Père répondit d'une manière nettement affirmative.

D'autre part, quand, il y a quelques semaines, notre article était l'objet de la conversation entre confrères réunis au presbytère de Notre-Dame de Saint-Dizier, le vénéré doyen répondit : Ce fait m'a été raconté il y a déjà longtemps par le R. P. Girault de la Salette.

Ces preuves nous paraissent déjà graves ; elles le paraîtront à tout lecteur impartial. Et dépendant ce n'est pas tout.

Nous avons entre les mains un document plus explicite encore, dont certains points en particulier devront impressionner l'esprit de M. le vicaire général.

Dans une lettre à nous adressée par le R. P. supérieur de la Salette, nous lisons ce qui suit :

J'atteste, en effet, avoir entendu Maximin nous raconter la parole ou réponse en question, sauf peut-être la fixation de la date 1871. En 1872, nous rappelions cela à M. Lagarde vicaire général, pendant le dîner, au pèlerinage, et il nous l'affirma formellement comme l'ayant appris à l'archevêché avant l'évènement. Maximin nous a dit des choses non moins frappantes, que les évènements ont pleinement vérifiées,

—o—

CONSULTATIONS

—

1o J'ai reçu de Rome la permission de lire et de garder les ouvrages à l'index. Cette faculté m'autorise-t-elle à lire et à garder les ouvrages et les journaux spécialement interdits par mon évêque ?

R. Non.

2o Est-il louable de réciter l'Angelus, même les trois derniers jours de la Semaine Sainte, et gagne-t-on les indulgences comme pendant l'année ?

R. Oui, S. C., 19 juin 1885.

3o Le Samedi-Saint, à midi, doit-on réciter l'Angelus ou le *Regina Cœli* ?

R. On doit réciter le *Regina Cœli*. (S. C. 19 juin 1885).

4o Faut-il absolument la permission de l'évêque, pour que les parents permettent à leurs enfants de fréquenter les écoles protestantes ?

R. Oui. (Décret 20 du V Concile de Québec).

5o La bénédiction des enfants, propre aux fêtes de la Sainte-Enfance, doit-elle être classée parmi les bénédictions réservées ?

R. Oui. (Rescrit du 26 mars 1885 confirmant celui du 6 avril 1856).

6o Est-il permis le même jour et dans la même église de donner plusieurs fois la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement ?

R. Oui, avec la permission de l'évêque. (S. C. R. 12 janvier 1878.)

—o—

Les Mandements, Lettres Pastorales et Circulaires des Evêques de Québec, publiés par Mgr H. Têtu et M. l'Abbé C. O. Gagnon.

—

Cette publication, grâce à l'intelligente énergie de ceux qui en ont été chargés, va bon train. On est actuellement à imprimer le cinquième volume, qui est le premier de la nouvelle série. Le troisième volume de cette seconde série, qui mettra fin au travail des Directeurs, nous amènera au quatrième volume (nouvelle série) commencé avec l'année 1888 et qui se grossit petit à petit des mandements courants à mesure qu'ils paraissent.

Nous aurons en notre possession et sous la main une collection complète de tous les documents épiscopaux adressés au Clergé depuis Mgr de Laval jusqu'à Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Au point de vue typographique, ce sera presque un objet d'art, à cause du bon goût qui a constamment présidé à l'impression de ces volumes. Mais c'est surtout comme documents historiques, que ce recueil s'impose à notre attention. Des témoignages d'une grande valeur sont venus à plusieurs reprises encourager nos deux confrères dans l'accomplissement de leur tâche.

Une table analytique des matières par ordre alphabétique rend ce recueil très facile à consulter. Presque aucune difficulté pratique, soit sur la discipline soit sur les rubriques, qui n'ait sa solution dans quelqu'un de ces documents.

On y trouve aussi, ce que l'on chercherait ailleurs en vain, une courte notice biographique sur chacun des Evêques de Québec. La concision, jointe à l'exactitude, donne à ces esquisses une importance qui semble n'avoir échappé à personne.

Cette publication a été entreprise et dirigée par des prêtres de l'Archevêché de Québec. C'était bien le seul endroit où ce travail pût être opéré, de manière à mériter la confiance des historiens. Placés à la source même, nos confrères ont pu collationner soigneusement leurs copies sur les originaux. Quant aux documents dont il n'existait aucune trace à l'Archevêché et qui cependant leur étaient signalés par des amis de la publication, ils n'ont pas manqué de prendre toutes les précautions pour conserver à ces pièces un caractère d'authenticité innattaquable.

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui, au moyen de la *Semaine Religieuse*, nous mêler au concert de félicitations qui s'est fait entendre à l'apparition de chaque volume.

Nous recommandons fortement ce recueil à tous nos lecteurs, et nous les prions de ne pas attendre, pour se le procurer, que l'édition en soit épuisée.

—o—

Bibliographie.

Nos remerciements pour l'envoi d'un joli petit volume intitulé : "L'amour de Jésus, ou visites au Saint-Sacrement, par le Révd D. Gilbert, D. D., et traduit de l'anglais par M. l'abbé Alphonse Têtu, professeur au collège Sainte-Anne. Cet ouvrage est très bien fait et extrêmement pratique, comme pourront s'en convaincre nos lecteurs auxquels nous ne saurions trop le recommander.

On peut se le procurer chez l'éditeur, M. N. S. Hardy, au prix de 20 cents l'exemplaire, ou \$2.40 la douzaine.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

MONTRÉAL.—Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Montréal a été nommé chanoine honoraire de la primatiale, par Mgr l'archevêque de Rouen. Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette occasion, que le Canada, jusqu'en 1658, a été soumis à la juridiction de l'archevêque de Rouen, qui la regardait comme établie par l'usage. En effet, un grand nombre de ses diocésains s'étaient fixés au Canada, et, comme il n'y avait pas d'évêque sur les lieux, ils avaient dû quelquefois recourir à son autorité. Le Saint Siège qui avait toléré l'exercice de cette juridiction jusqu'à cette époque, jugea opportun alors de nommer un vicaire apostolique chargé seul de la direction de la nouvelle chrétienté.

— A la dernière séance de "l'Union Catholique," M. Alphonse Leclair a annoncé qu'il offrait la somme de \$300 à celui qui fera la meilleure histoire des Jésuites au Canada. Nous applaudissons à cette excellente idée ; et de plus, nous donnons humblement le conseil à tous ceux qui de bonne foi entretiennent des préjugés contre nos ordres religieux, de vouloir bien étudier leur histoire, depuis les origines de leur établissement au milieu de nous jusqu'à nos jours. Peu de science éloigne de la vérité, et beaucoup y ramène.

ROME.—Léon XIII vient d'adresser au Cardinal Lavigerie, une lettre dans laquelle il le félicite en termes magnifiques de la croisade qu'il a si courageusement entreprise et si vaillamment conduite pour promouvoir l'abolition de l'esclavage en Afrique, et met à la disposition des comités une somme de 300,000 francs.

ROME.—A Saint Pierre du Vatican, on va mettre la main aux travaux pour achever la mosaïque des inscriptions de la corniche, dont une partie, on le sait, était peinte sur papier à imitation de mosaïque. Il s'agit, vu les dimensions colossales de la corniche, d'une dépense considérable à laquelle le St Père a voulu généreusement concourir, en souvenir de son Jubilé.